



LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

1 place de la Mairie – 69610 SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE
Téléphone 04.74.70.04.83

Site mairie : www.saintgenislargentiere.fr / courriel : mairie@saintgenislargentiere.fr

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2025

Vendredi cinq septembre deux mille vingt cinq, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

13 membres présents : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Chantal YVOREL, Sandrine DRIVON, André BASTION, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Sylviane FAYOT, , Arnaud VERNAY, Laurent CHABAUD, Jean-Charles JULLIN, Virginie MASSE.

1 membre excusé : Cindy GUIOTTO.

1 procuration : Cindy GUIOTTO à Alexis BADOIL.

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Avenant aux travaux de rénovation de 2 logements et d'une salle de classe de l'école.
2. Point urbanisme
3. Rentrée scolaire : effectifs école, cantine, travaux...
4. Projets et travaux en cours.
5. Compte rendu des commissions.
6. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 juillet 2025.
- Valide l'avenant n° 2 au lot n° 4 pour le marché de rénovation de 2 logements et rénovation thermique d'une salle de classe. (délibération 41.2025)
- Prend connaissance des différentes demandes d'urbanisme effectuées auprès de la mairie.
- Est informé que les effectifs de l'école sont en hausse avec 62 enfants inscrits.
- Prend note que la composition des assistantes maternelles de la MAM a changé suite au départ de Mme VALLET. C'est Mme BARJON qui a pris la suite.
- Valide le versement de la participation financière de l'association de la cantine à la commune pour un montant de 8 000 €. (délibération 42.2026) +5000 repas ont été servis

sur l'année scolaire 2024-2025. L'association réfléchit à la mise en place d'un logiciel pour la gestion des tickets de cantine. L'assemblée générale est fixée au 30 septembre, avec celle de Jaquadi.

- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
 - o **Lotissement OPAC** : 3 logements sur 5 sont occupés. Les commissions d'attribution se poursuivent.
 - o **Lotissement communal « St Roch »** : une famille s'est installée.
 - o **Logements au-dessus de l'école et classe maternelle** : les 2 logements sont occupés. La rentrée des maternelles s'est effectuée dans de bonnes conditions, les travaux effectués rendant la classe plus confortable (portes et fenêtres, stores, plafonds et lumière, cloison amovible).
 - o **Ruisseau de Lafay** : les délais annoncés par le Département ont été tenus. Les travaux se finalisent sans fermeture de la RD389.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - o **Conseil municipal enfants** : la reprise est fixée au 20 septembre. Un nouveau projet avec Tony Teyssier (graphiste) pourrait voir le jour.
 - o **Environnement** : les 2 sites de compostage collectif seront en place d'ici le mois d'octobre. Une « animation-présentation » est prévue le 25 octobre.
 - o **Médiathèque** : le rapport d'activités 2024 est transmis. Les horaires d'ouverture au public seront harmonisés sans réduire l'amplitude actuelle.
 - o **Vie du village** : une réunion est prévue le lundi 15 septembre pour préparer les animations du 8 décembre. Pour l'élaboration du calendrier 2026, la réunion est fixée au 27 octobre.
 - o **CCMDL** : des travaux de rénovation du système de chauffage sont prévus au centre médical de l'Argentière.
 - o **Voirie CCMDL** : l'ouvrage situé « aux Rivières » au niveau du ruisseau de l'Orjolle va connaître une réfection en 2026. Les travaux sont financés par la CCMDL et rentrent dans le « programme national ponts ».
 - o **Transition écologique – CCMDL** : le bilan de mai à vélo est positif. Le service de location de vélos électriques fonctionne depuis le 15 juin.
- Entend que le bar-restaurant du village est fermé définitivement, les clés seront restituées prochainement.
- Valide la proposition de participation (obligatoire) à la prévoyance et à la santé pour les agents municipaux.
- Fait le choix des plaques à refaire pour le sentier pollinier.
- Est informé que le circuit des « gnollus » est suspendu le temps des travaux forestiers effectués sur le domaine de la Valsonnière.
- Valide la convention avec la SPA pour 2026 et 2027 au tarif de 0.90 € par habitant. (délibération 43.2025)
- Approuve la proposition des créances en non valeurs pour les loyers 2024 de l'Alchimiste pour un montant de 913.46 €. (délibération 44.2025)
- Approuve la délibération pour la cession du tènement du « Camard » aux communes de Souzy, Ste Foy et au Département. Il est rappelé que cette délibération a déjà été validée en 2024 mais qu'il est nécessaire de la refaire car les surfaces à céder ont été modifiées suite au passage du géomètre. (délibération 45.2025)
- Fixe le montant de la participation aux frais de chauffage de la salle annexe cantine pour l'activité Gospel (délibération 45.2025), et de la salle des sports pour le Qi Gong et la marche Afghane (délibération 47.2025)
- Accepte de percevoir le versement de la redevance d'occupation du domaine public par GRDF pour l'année 2025. (délibération 48.2025)

- Procède à la répartition des frais de fourniture gaz pour la résidence du clocher.
(délibération 49.2025)
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 10 octobre en mairie.

Document établi le 10 septembre 2025.

Le Maire,
Alexis BADOIL

